

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015 sur salaires 2014

A régler au plus tard le 28 février 2015



Adresse de retour :

CCIRL - Service Régional de Collecte de la Taxe d'Apprentissage

10 Viaduc JF Kennedy - 1^{er} étage - 54000 NANCY

Courriel : collecte-apprentissage@nancy.cci.fr

Tél : 03 83 90 88 87 - Fax : 03 54 95 76 07 - Site : <http://www.lorraine.cci.fr>

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB

Cabinet comptable

CONTACT Entreprise Comptable

Tél Fax

E-mail

SIRET

NAF

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2014 Apprentis au 31/12/2014
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5

Apprentis en cours d'année 2014

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si S ≤ 104 068€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
Il faut remplir ces 2 conditions.

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002)

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries,
majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE : S x 0,68 % TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage S X Taux calculé CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages

Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés	<input type="text"/>	<input type="text"/>
=	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+ <input type="text"/>	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

+

Créance

Entreprises qui ont dans leur effectif entre 4% et 6% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2014

C Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 1^{er} mars 2015, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = P

Pas de centimes

Chèque N° à l'ordre de : CCI TAXE D'APPRENTISSAGE

Virement au Compte IBAN : FR76 1470 7000 2031 3219 8802 959 CCBPFRPMTZ

(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stage

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

Par délégation de la CCI LORRAINE

- Date de la convention de délégation : 23/09/2013

- Champ géographique : La LORRAINE

- Accord du Préfet : 15/10/2003

- Avis du Service Régional de Contrôle : 13/09/2013

